

ATLF – Association des traducteurs littéraires de France

## Rémunération des traducteurs littéraires

150 personnes ont répondu à l'enquête lancée par l'ATLF au printemps 2013. Cela représente un échantillon de 441 contrats signés au cours de l'année 2012.

Montants bruts en euros par feuillet de texte après traduction, sauf mention contraire	Fourchette moyenne pour le feuillet traditionnel de 25 lignes de 60 signes
<b>Édition</b>	
Anglais	19 à 21 €
Allemand, italien, espagnol	21 à 23 €
Autres langues	22 à 24,5 €
Français vers autre langue	21 à 30 €
<b>Audiovisuel</b>	
Audiovisuel, presse, Internet	Moyenne : 36 €
Sous-titrage	1,75 à 3 € le sous-titre

Minimum/maximum relevés. Édition : anglais : 8/25,2 € • allemand, espagnol, italien : 19/29 € • autres langues : 19/30 € • français vers autres langues : 12/87

**En cas de rémunération basée sur un comptage informatique par tranche de 1500 signes, il convient, pour conserver un tarif équivalent au feuillet traditionnel, de majorer le nombre total de signes de 15 à 30 % selon la nature des textes.**

L'usage, confirmé par le Code des usages de la traduction littéraire, veut que la rémunération des traductions littéraires commandées par les éditeurs fasse l'objet d'un « à-valoir sur droits d'auteur proportionnels dont le montant (...) dépend notamment de la longueur et de la difficulté de la traduction, ainsi que de la compétence et de la notoriété du traducteur ».

En l'absence d'accords contractuels sur le niveau de cette rémunération, l'Association des Traducteurs Littéraires de France publie et diffuse, chaque année, des statistiques établies sur la base d'une enquête effectuée auprès de ses adhérents.